

Compte rendu de la séance du 10 avril 2024

Secrétaire(s) de la séance:

Nathalie CHABERGE

Ordre du jour:

- 1 - Vote du CG 2023
- 2 - Vote du CA 2023
- 3- Vote des taux d'imposition des taxes locales 2024
- 4- Affectation du résultat de fonctionnement 2023
- 5- Vote du BP 2024
- 6- Choix du cabinet de contrôle pour la rénovation thermique du Tiers Lieu
- 7- Questions diverses

Délibérations du conseil:

Vote des taux de la fiscalité directe locale pour l'année 2024 (DE 24 2024)

- Exposé des motifs conduisant à la proposition -

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies*, 1639 A et 1530 *bis* du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité / par ... voix pour, ... voix contre et ... abstentions
le conseil municipal décide :

de modifier les taux d'imposition en 2024 par rapport à 2023 et de les fixer à :

	Taux 2024
TFB	40.86 %
TFNB	92.46 %
THRS (*)	5.38 %

(*) dont majoration spéciale du taux TH (augmentation de 0.81% dans la limite de 0,81 % en 2024)

CHARGE Madame le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Fait à Aucun, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire
Corinne GALEY

Vote du compte de gestion - aucun (DE 25 2024)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Corinne GALEY, Maire

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré à AUCUN, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Madame Corinne GALEY

Vote du compte administratif - aucun (DE 26 2024)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de LANNE Joëlle, Adjointe au Maire

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par GALEY Corinne après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		139 316.46		220 438.09		359 754.55
Opérations exercice	165 805.34	182 570.26	567 275.35	580 493.61	733 080.69	763 063.87

Total	165 805.34	321 886.72	567 275.35	800 931.70	733 080.69	1 122 818.42
Résultat de clôture		156 081.38		233 656.35		389 737.73
Restes à réaliser	149 842.00				149 842.00	
Total cumulé	149 842.00	156 081.38		233 656.35	149 842.00	389 737.73
Résultat définitif		6 239.38		233 656.35		239 895.73

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré à AUCUN, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire
corinne GALEY

Affectation du résultat de fonctionnement - aucun (DE 27 2024)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de GALEY Corinne

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 233 656.35

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	220 438.09
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	13 218.26
Résultat cumulé au 31/12/2023	233 656.35
A.EXCEDENT AU 31/12/2023	233 656.35
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	

* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)

* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)

233 656.35

B.DEFICIT AU 31/12/2023

Déficit résiduel à reporter - budget primitif

Fait et délibéré à AUCUN, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire
Corinne GALEY

Vote du budget primitif - aucun (DE 28 2024)

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2024 de la Commune de Aucun,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune de Aucun pour l'année 2024 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 1 056 670.00 Euros

En dépenses à la somme de : 1 056 670.00 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	231 206.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	237 000.00
014	Atténuations de produits	62 448.00

65	Autres charges de gestion courante	71 489.00
66	Charges financières	7 000.00
67	Charges spécifiques	2 500.00
68	Dot. aux amortissements et provisions	8 000.00
023	Virement à la section d'investissement	44 270.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	72 963.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		736 876.00

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits des services, du domaine, vente	62 300.00
73	Impôts et taxes	303 601.00
74	Dotations et participations	112 319.00
75	Autres produits de gestion courante	25 000.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	233 656.00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		736 876.00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	22 125.00
204	Subventions d'équipement versées	
21	Immobilisations corporelles	102 899.00
23	Immobilisations en cours	156 244.68
16	Emprunts et dettes assimilées	38 525.32
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		319 794.00

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	14 000.00
21	Immobilisations corporelles	17 480.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	15 000.00
021	Virement de la section de fonctionnement	44 270.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	72 963.00
001	Solde d'exécution section investissement	156 081.00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		319 794.00

ADOpte A LA MAJORITE

Fait et délibéré à AUCUN, les jour, mois et an que dessus.

